



IMMOBILIERE DE L'OLIVIER

BAREME D'HONORAIRES

Au 1^{er} janvier 2025

**Transaction sur immeubles collectifs et individuels
à usage d'habitation ou professionnel**

Honoraires d'Agence TTC sur tarif net vendeur

Jusqu'à 20 000 Euros : Forfait 1800 euros TTC

De 20 001 à 50 000 Euros : 10% TTC

De 50 001 à 130 000 Euros : 7.5% TTC

De 130 001 à 280 000 Euros : 6% TTC

De 280 001 Euros à 330 000 Euros : 5% TTC

De 330 001 Euros à 400 000 Euros : 4.5% TTC

Au-delà de 400 001 Euros : 4% TTC

Rémunération TVA incluse au taux de 20 %

Sauf convention expresse entre les parties (indiquée dans le mandat de vente), la rémunération sera à la charge de l'acquéreur.